

**SODITECH INGENIERIE**  
**Société anonyme**  
**Capital : 1 901 788,29 €**  
**Siège social : 1 bis allée des gabians**  
**Cannes la Bocca (06150)**  
**403 798 168 RCS Cannes**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006 (ARTICLE L 225-68 DU  
CODE DU COMMERCE)**

Conformément à l'article L 225-68 du Code du Commerce, le présent rapport présente les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Il n'est pas procédé, à ce stade, à une évaluation de leur efficacité.

Seront successivement présentés les points suivants :

- la gouvernance et les principes généraux d'organisation interne,
- les mesures prises en vue du renforcement du dispositif de contrôle interne et de la fiabilité de l'information comptable et financière du groupe.

### **1.1 La gouvernance et les principes généraux d'organisation interne**

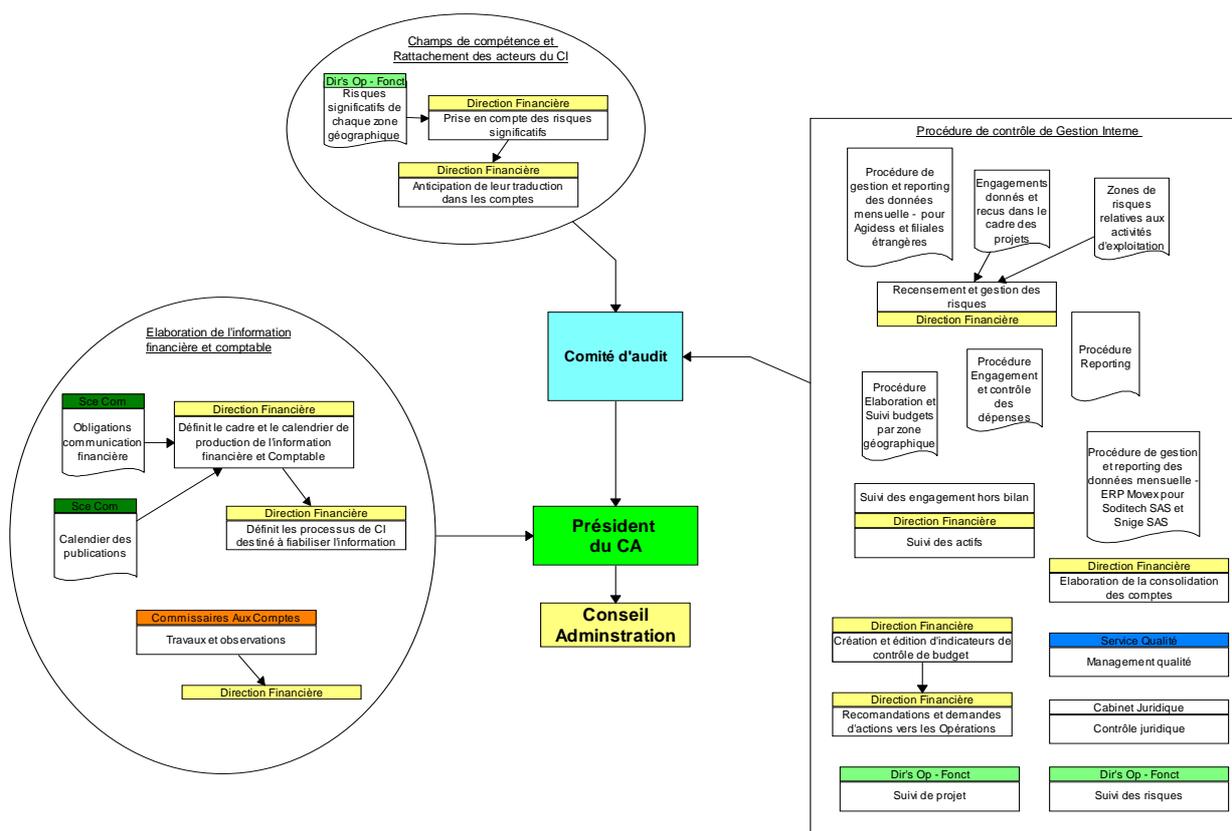
Du fait du départ de certains de ses membres, la société ne dispose plus à proprement parler d'un comité d'audit. Soditech s'est néanmoins attachée à poursuivre les actions de contrôle interne qui avaient prévalu dans son action antérieure. En particulier, elle a centré son action, en utilisant ses ressources internes, sur les points suivants :

- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux et les comptes consolidés annuels et semestriels avant leur examen par le conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la Société
- s'assurer de la pertinence de la politique comptable du groupe et recommander les changements pertinents ;
- examiner l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du groupe,
- procéder à la revue des communications financières du groupe sur les comptes semestriels et annuels ainsi que sur le chiffre d'affaires trimestriel et toute autre communication à caractère financier ;
- évaluer les systèmes de contrôle interne du groupe et faire des recommandations sur l'organisation de l'audit interne et ses missions ;
- recevoir et analyser tout document d'audit pertinent relatif à la situation de la société Soditech Ingénierie et de ses filiales ;
- analyser tout litige, y compris fiscal, de nature à avoir un impact significatif sur les comptes de la société et/ou du groupe ou sur sa situation financière ;
- s'assurer de la mise en application dans la société des nouveaux règlements issus soit des décrets et lois, soit des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- examiner les risques juridiques et risques industriels liés à l'activité du groupe ainsi que les risques de marché (taux, change, actions) ;

## 1.2 Les objectifs du contrôle interne par rapport au système d'information comptable et financière du groupe

L'objectif du contrôle interne, correctement structuré et mis en oeuvre, doit être d'assurer la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entités du groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier comptables et financières. Il contribue à la transparence de l'organisation, à la protection des actifs du groupe, à l'amélioration des performances et à la maîtrise des coûts. Néanmoins, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Le déroulement du contrôle interne peut être représenté de la manière suivante :



Afin de développer le contrôle interne au sein du groupe Soditech, des structures ont été mises progressivement en oeuvre et les travaux engagés ont visé, d'une part à définir les règles de contrôle interne, d'autre part à homogénéiser et à renforcer la sécurité des systèmes d'information directement liés à l'information comptable et financière. Ces mesures sont applicables à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du groupe.

### 1.3 Actions et mesures prises en vue du renforcement du contrôle interne :

#### Renforcement du rôle du contrôle qualité

Le Groupe s'est engagé en 2006 dans une certification EN/AS/JISQ 9100, composée des exigences de l'ISO 9001V2000 (60%) et d'exigences spécifiques des domaines Aéronautique et Spatial (40%) comme la gestion de la configuration, la validation de la conception et du développement, les achats et la maîtrise des procédés spéciaux

Cette certification supplémentaire a permis au groupe d'acquérir un langage universel pour toute l'industrie aéronautique et spatiale, de prendre en compte au niveau de la production l'amélioration continue et la participation individuelle. Outil de communication et outil commercial, elle permet au groupe de conserver sa place de sous-traitant de niveau 1 auprès de nos donneurs d'ordre du secteur, tels Airbus, Eurocopter, et Thalès.

Les contrôleurs sont désormais rattachés hiérarchiquement au responsable qualité, qui a désormais des pouvoirs plus étendus sur le démarrage des affaires et la livraison des fournitures étude ou produit.

#### Restructuration du service GPAO et du fonctionnement du service Achat.

Renforcement et redéploiement du service GPAO, scindé en trois entités :

- **POL/Relations clients** : interface avec les approvisionneurs et les clients, préparation de la revue de contrat, lancement des ordres d'achat, interface avec la centrale d'achat, suivi du tableau des ordres d'achat, ouverture des projets GPAO ;
- **Ordonnancement** : suivi technique, ordonnancement de la fabrication, revue de contrat, validation du bon de livraison, validation des bons de livraison, entrée/sortie des produits, gestion des stocks ;
- **Production** : contrôle mécanique et électrique, validation de la déclaration de conformité, SAV, contrôle qualité/produits, traitement des fiches de non-conformité, approbation de la procédure de contrôle, tenue des indicateurs

Fonctionnement du service achats :

La validation des ordres d'achats a été complétée par une matrice précisant les processus à suivre, et les autorisations pour tous les types d'achat.

Le circuit de décision passe par trois étapes Demandeur/lancement de l'ordre d'achat/validation de l'ordre d'achat pour chaque ordre d'achat défini selon la typologie suivante :

- **Investissements** informatique et hors informatique
- **Achats sur affaires** : GPAO, achats et sous-traitance de fabrication, prestation de sous-traitance et intérim.
- **Achats de fonctionnement** : contrats, achats divers

Modifications de l'ERP Movex :

La mise en place d'une nouvelle organisation de la GPAO et de la validation des ordres d'achat a nécessité plusieurs interventions sur le logiciel Movex afin de le rendre compatible. La société a fait appel à un informaticien extérieur pour plusieurs missions afin de développer le code et résoudre les problèmes rencontrés par les utilisateurs, notamment ceux cruciaux concernant les autorisations.

## **Reporting et contrôle de l'information financière.**

Le groupe a développé puis diffusé des procédures cadre sous forme de Notes Internes et Notes de Direction destinées à renforcer son contrôle interne, à harmoniser les pratiques au sein du groupe et à optimiser son fonctionnement.

En 2006, ces procédures ont été mises à jour, afin de tenir compte :

- des changements organisationnels ;
- de la hiérarchisation des priorités résultant du travail de cartographie des risques.

Cette mise à jour a eu pour but une meilleure adaptation des procédures cadre aux besoins opérationnels, et de s'assurer que l'ensemble des entités opérationnelles concentre ses efforts d'adaptation sur les processus et contrôles considérés comme prioritaires.

Le reporting mensuel, accompagné du tableau de facturation Movex a été tenu par la Direction générale du groupe, et envoyé aux régions en début de mois pour analyse et plan d'actions.

Parmi le reporting, l'accent a été mis sur la situation mensuelle d'exploitation, dont le circuit de production a été précisé à la fin du premier semestre de l'exercice. La nouveauté concerne principalement la validation des pointages inter-région et intra-groupe par les régions qui fonctionnent en centre de profit. Cette validation est mensuelle pour toutes les régions de France (filiale Agidess comprise) et biannuelle pour Soditech Ltda.

La clôture des projets ne peut être réalisée par la comptabilité qu'après accord du PDG. Le chef comptable réalise l'interface avec les commissaires aux comptes afin d'optimiser le contrôle des comptes et raccourcir les délais de production des rapports.

Le calcul des encours a été précisé en fin d'exercice. Il se fait désormais mensuellement à partir d'une extraction de la base de donnée des projets dans l'ERP Movex. La formule qui est appliquée a été détaillée, en faisant clairement apparaître les différentes hypothèses de travail, ainsi que le détail du calcul du taux horaire de vente des consultants.

### **1.4 Principaux travaux entrepris et prévus du contrôle interne en 2007**

#### **Restructuration du service GPAO**

L'organisation mise en place en 2006 a été renforcée par la description des actions à mener à long terme et des objectifs à réaliser.

Ces objectifs sont explicités pour chacune des entités (P.O.L, Production, Chef de produit) qui composent désormais le service GPAO.

#### **Suivi des écarts sur facturation mensuelle**

Les centres de profit régionaux doivent à partir de l'exercice 2007 justifier mensuellement et par écrit des écarts négatifs de facturation constatés entre le prévisionnel annoncé et le réalisé du mois en chiffre d'affaires.

Le contrôle est piloté par le service comptabilité, qui analyse les réponses et peut le cas échéant demander soit des précisions, soit l'élaboration par le responsable de région d'un plan d'actions correctives.

## **Suivi du budget 2007**

En liaison avec la facturation mensuelle et le budget prévisionnel établi par la Direction Générale du Groupe, chaque région examine le réalisé mensuel, côté produit et côté charges, et propose à la Direction Générale un plan d'actions correctives à mettre en place pour corriger les éventuels écarts. De nouvelles prévisions pour les 3 mois suivants doivent être soumises dans ce cas pour validation, et consolidation par la direction financière du groupe.

## **Contrôle de la production de l'information financière**

L'actualité juridique des sociétés cotées a été importante depuis le début de l'année 2007. Les règlements européens sur l'information financière ont été mis en application pour les sociétés cotées sur le marché français.

En particulier :

Le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006 a précisé les modalités portant sur

- la participation aux réunions du conseil d'administration via des moyens de visioconférence
- le délai de publication des avis de réunion des assemblées générales des actionnaires
- le droit de participer aux assemblées générales
- les questions écrites à l'occasion des assemblées générales
- les demandes d'inscription de résolutions par les actionnaires

Les mesures issues des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers publié au Journal officiel du 20 janvier 2007.

- la notion d'information règlementée
- les nouvelles obligations d'information périodique, dont le rapport financier annuel, le rapport financier trimestriel, et l'information financière trimestrielle.

Des précisions ont été apportées en cours d'exercice 2007 par Euronext et l'Autorité des marchés financiers sur ces nouvelles obligations de communication financière.